

FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'UNE MACHINE A COMMANDE NUMERIQUE, POUR LE LABORATOIRE ONDES ET MILIEUX COMPLEXES (LOMC), UMR 6294 CNRS, DE L'UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE

Marché n° 25 940 18

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Date et heure limite de réception des plis : 24.11.2025 à 12 H 00

AIDE A LA DEMATERIALISATION

Toute la procédure « marché public » est réalisée exclusivement par voie dématérialisée.

L'ensemble des échanges (questions/réponses, rejets, notification, avenants...) sera réalisé électroniquement via le site www.marches-publics.gouv.fr ; renseignez une adresse qui sera privilégiée lors de ces différents échanges électroniques.

Concernant l'utilisation de la plateforme en ligne, l'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- Si le présent dossier a été téléchargé de manière anonyme ou via un agrégateur, les réponses aux éventuelles questions ou les modifications de DCE ne leur parviendront pas ;
- Si le nom d'un fichier est trop long, des problèmes peuvent être rencontrés au téléchargement des offres ;
- Compte-tenu du temps de transfert, il est fortement conseillé de prévoir un délai de téléchargement du dossier de réponse. Le téléchargement la veille de la date limite est une bonne pratique.

L'acte d'engagement sera transmis uniquement au futur titulaire et devra être signé en original, soit en signature manuscrite, soit en signature électronique (une signature manuscrite scannée n'est pas une signature électronique valable).

Adresse du pouvoir adjudicateur	Profil acheteur (WEB)
---------------------------------	-----------------------

Université Le Havre Normandie 25, rue Philippe Lebon BP 1123 76063 LE HAVRE CEDEX Siret : 197.627.623.00097	Adresse internet du pouvoir adjudicateur https://www.univ-lehavre.fr/ Adresse de la plateforme de dématérialisation https://www.marches-publics.gouv.fr Numéro d'assistance de PLACE +33 (0)1 76 64 74 07
--	---

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

A ☐ TRAVAUXB ☒ FOURNITURESC ☐ SERVICES

1 Identification de l'organisme qui passe le marché

1 ☐ Etat 2 ☐ Région 3 ☐ Département 4 ☐ Commune5 ☒ Etablissement public national* 6 ☐ Etablissement public territorial 7 ☐ Autres

* Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

2 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : Université Le Havre Normandie	Pouvoir Adjudicateur représenté par Le Président	
Adresse : 25, rue Philippe Lebon – BP 1123	Code postal : 76063	
Ville : LE HAVRE	Pays (autre que la France) :	
Téléphone : 02.32.74.40.00	Poste : 02.32.74.40.13	
Télécopieur : 02.32.74.42.95	Adresse de courrier électronique : daf-poleachats@univ-lehavre.fr	Adresse du profil acheteur : pour les questions administratives et techniques https://www.marches-publics.gouv.fr/

3 Objet du marché

Le Laboratoire Ondes et Milieux Complexes (LOMC UMR 6294 CNRS) de l'Université Le Havre Normandie souhaite se doter d'une machine à commande numérique pour l'atelier de mécanique. Le laboratoire dispose de 3 plateformes expérimentales dont la plateforme Mecafluides. Les études expérimentales réalisées sur ces plateformes mettent souvent en œuvre des maquettes et des bancs d'essais qui sont à chaque fois originaux et uniques. Par conséquent, la réalisation des essais nécessite des pièces qui n'existent pas nécessairement dans le commerce et qui peuvent être de forme complexe. Cet appareil est destiné aux activités de recherche du LOMC.

3.1 Forme et procédure de passation

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée en application des articles R2123-1, R2123-4, R2123-5, R2131-12, R2132-2, R2181-2 et R2182-4 du Code de la commande publique.

Le présent contrat est un accord-cadre « mixte » non alloti comprenant une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire et une partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Les prestations relevant de la partie « marché ordinaire » sont :

- Acquisition de la machine à commande numérique et d'un jeu d'outillage, les PSE facultatives.

La partie « accord-cadre à bons de commande » correspond à un accord-cadre sans minimum et avec maximum à 40 000 € HT, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et qui s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

3.2 Décomposition de la consultation

L'accord-cadre n'est pas alloti, en application de l'article R.2113-2 du code de la commande publique, il est attribué à un seul opérateur économique pour le motif suivant :

La nature des prestations objet de cet accord-cadre rendent l'allotissement impossible.

3.3 Nomenclature

Classification CPV/Code Nacres	Description
42632000 / RA.11	Machine-outil à commande numérique
42670000 / RA.12	Accessoires pour machine-outil

4 Lieu d'exécution

LE HAVRE (76), Seine-Maritime, FRANCE

Laboratoire du LOMC – 53 rue de Prony – 76600 Le Havre

5 Conditions de la consultation

5.1 Nature et étendue des prestations

Les prestations sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

5.1 Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E.) facultatives

- PSE 1 : Système de palpeurs pour repérer la pièce à usiner et ses dimensions avec une précision qui sera à spécifier.
- PSE 2 : Jeu d'étaux d'ouverture au moins 200mm
- PSE 3 : Ensemble de crampons plaqueurs
- PSE 4 : Fraise à 45°
- PSE 5 : Quatrième axe permettant d'usiner plusieurs faces de la pièce
- PSE 6 : une extension de garantie de deux (2) années supplémentaires pièces et main d'œuvre sur site et un contrat de maintenance
- PSE 7 : mise à jour des logiciels pour deux (2) années supplémentaires

5.2 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

5.3 Négociation

Le pouvoir adjudicateur entamera des négociations avec les 3 meilleurs candidats (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) classés après une première phase d'analyse, la négociation portera aussi bien sur les aspects financiers que sur la solution proposée. **Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Par conséquent, les candidats sont invités à remettre leur meilleure proposition dès le stade de la remise de l'offre.**

5.4 Délai de validité des offres

Le Délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6 Conditions relatives au marché

6.1 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations sont financées à l'aide de crédits CPER.

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement est de 30 jours. La non-observation du délai de paiement, à compter de la réception de la facture, ouvre droit aux intérêts moratoires à la charge de l'établissement débiteur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

6.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services (le cas échéant)

Les entreprises candidates peuvent présenter une offre seule ou sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire conformément aux dispositions des articles R2142-19 et R2142-20 du code de la commande publique. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Toutefois, les candidats sont informés que :

- Il leur est interdit de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

7 Durée du marché

Pour les prestations du marché ordinaire, la durée du marché sera celle indiquée dans l'acte d'engagement selon l'offre du candidat retenu.

Pour les prestations relevant de la partie à bons de commande, l'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification du contrat. L'accord cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

8 Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Les DC1, DC2, ou DUME,
- Le règlement de consultation,
- Le CCAP,
- Le CCTP.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Indiquer le département Seine-Maritime et la référence du marché « 25 940 18 », cliquer sur lancer la recherche, puis cliquer sur l'onglet  « accéder à la consultation », sélectionner « dossier de consultation » et compléter le formulaire d'inscription. Vous recevrez ainsi automatiquement toutes les informations transmises par l'université durant le temps de publicité.

Aucune demande d'envoi du dossier papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9 Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et offres seront présentées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

9.1 Pièces de la candidature

Désignation des pièces	Pour le candidat seul	Pour le Groupement
Une déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)	Oui	Oui présenté par le Mandataire ou tous les membres du groupement en l'absence de pouvoir ou DUME En cas de groupement : Habilitation du mandataire pour représenter les autres membres
DC2 ou équivalent	Oui	Oui pour chacun des membres
Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique (DC2)	Oui	Oui pour chacun des membres
Attestation de régularité fiscale de moins de 6 mois	Oui	Oui pour chacun des membres
Attestation de vigilance de moins de 6 mois (URSSAF)	Oui	Oui pour chacun des membres
Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (article D8254-2 du code du travail)	Oui	Oui pour chacun des membres
Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ou chaque membre du groupement n'entre dans aucune des interdictions des articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique	Oui	Oui pour chacun des membres
Une copie du ou des jugements prononcés, si l'entreprise est en redressement judiciaire	Oui	Oui si un membre du groupement est concerné
La liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire ; elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'entreprise	Oui	Oui pour chacun des membres

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit produire les mêmes documents concernant le ou les sous-traitants sauf le DC1 et compléter le DC4.

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir les attestations délivrées par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

ATTENTION : le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les travaux prévus.

9.2 Pièces de l'offre

Le candidat transmet à *minima* et selon les indications du CCTP :

- Un devis détaillé,
- Un mémoire technique,
- Tout autre document que le candidat estime de nature à expliquer son offre.

Le dossier sera transmis au moyen d'un seul pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans le dossier de consultation et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, il présentera son offre en décomposant son détail estimatif en deux parties.

10 **Sélection des candidatures et jugement des offres**

L'ouverture des plis n'est pas publique, les candidats n'y sont pas admis.

L'Université Le Havre Normandie se réserve la possibilité, conformément aux dispositions de l'article R2161-4 du Code de la commande publique d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cas, si l'analyse de la candidature de l'attributaire pressenti conduit à constater qu'il ne peut pas justifier la régularité de sa situation administrative ou qu'il n'a pas démontré ses capacités professionnelles, techniques et financières dans le délai imparti, son offre est rejetée. La même vérification est alors effectuée en ce qui concerne le soumissionnaire dont l'offre est classée immédiatement après la sienne. Si nécessaire, cette procédure est reproduite tant qu'il subsiste des offres classées.

Sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'Université constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents ou informations transmises.

A l'issue de cette phase éventuelle, seuls les candidats habilités à candidater aux marchés publics et présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes sont admis.

Jugement des offres :

Le jugement des offres des candidats ayant été déclarés admis sera effectué dans les conditions prévues à l'article R 2152-6 du code de la commande publique.

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution ci-dessous avec leur pondération :

Les critères de choix pour le classement des offres seront les suivants :

- Le prix : 35 %
- La valeur technique : 50 %
- La garantie, le service après-vente et l'assistance technique, la formation : 10 %
- Le délai de livraison, d'installation et de mise en service : 5 %

Offre anormalement basse : Dans le cadre d'une offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché, le pouvoir adjudicateur fera application des articles R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique et demandera que l'entreprise fournisse des précisions et justifications sur le montant de son offre, de manière globale et/ou par postes travaux identifiés.

Si, après vérification des justifications fournies par l'entreprise, le pouvoir adjudicateur établit que l'offre est anormalement basse, il la rejettera.

Le candidat joindra à l'appui de son offre tout document permettant au pouvoir adjudicateur d'analyser les critères énoncés.

Une note sera attribuée à chaque critère selon le pourcentage indiqué. Le classement final des offres s'effectuera en fonction de la note globale obtenue. Conformément à l'article R2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant. Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note, sous réserve qu'il ait produit les pièces prévues au R2144-3 du Code de la commande publique.

Dès que la commission de marché a fait son choix sur les candidatures ou sur les offres, le pouvoir adjudicateur avise tous les candidats du rejet de leurs candidatures ou de leurs offres. Un délai d'au moins onze jours doit être respecté entre la date à laquelle la décision est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue et la date de signature du marché (R2182-1 et R2182-2 du code de la commande publique).

11 Documents justificatifs avant attribution

Conformément aux articles R. 2143-5 à R. 2143-14 du Code de la Commande Publique, l'entreprise retenue par l'Université Le Havre Normandie ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par l'Université Le Havre Normandie :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D8222-7 et D8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du Travail, qui sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, et le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D8254-2 à D8254-5 du Code du Travail) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique).
- Une attestation d'assurance
- Un extrait Kbis
- Un RIB/IBAN

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

Conditions d'envoi ou de remise des plis :

Les candidatures et les offres seront transmises par voie électronique, sans signature obligatoire.

Dans l'hypothèse, où le soumissionnaire effectue plusieurs dépôts successifs en réponse à la consultation, seul le dernier dépôt pourra être pris en compte. Les dépôts précédents sont refusés.

Le dernier dépôt sur la plateforme doit par conséquent toujours contenir la totalité des documents et informations demandées et pas seulement un complément au dépôt précédent.

Les plis transmis sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt, sera considéré comme remis hors délai.

Les plis sont à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Indiquer le département Seine Maritime et la référence du marché 25-940-18 puis cliquer sur lancer la recherche. Sur la page de la consultation qui s'affiche cliquer sur  "accéder à la consultation", puis aller à la rubrique "dépôt".

Le candidat devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site. Le candidat est invité à préparer le dépôt de sa réponse dématérialisée dans un délai raisonnable avant la date et l'heure limites de remise des plis.

Un guide d'utilisation à destination des entreprises est disponible sur le site dans l'onglet «aide». En cas de difficultés, il est possible de contacter le support «clients» au **01.76.64.74.07** ([https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/)

publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAide) ou par courriel à l'adresse suivante : place.support@atexo.com

Possibilité de remettre une copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement le nom du candidat ainsi que les mentions « copie de sauvegarde », « identification de la procédure concernée » et « ne pas ouvrir ».

Le pli contenant la copie de sauvegarde doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

**Marché 25 940 18 : Fourniture, livraison et installation d'une machine à commande numérique
pour le L.O.M.C**

« COPIE DE SAUVEGARDE - Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Université Le Havre Normandie – Direction des Affaires Financières - Pôle Achat et Marchés publics
25, rue Philippe Lebon – BP 1123
76063 LE HAVRE CEDEX

La copie de sauvegarde sera détruite à l'issue de la procédure si elle n'est pas utilisée.

Format des fichiers

Les pièces transmises par le candidat doivent être présentées dans un format de fichiers largement disponible : .zip, word, excel, pdf, rtf, dwg, autocad

Virus informatique

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

12 Autres renseignements

12.1 Modalités de communications entre l'ULHN et les candidats :

Depuis le 1er janvier 2010, conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Le mode de communication choisi par l'ULHN pour communiquer avec les candidats pendant la consultation, répondre aux questions qui lui seront posées et pour informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts aux documents de la consultation est la plateforme de dématérialisation PLACE, dont l'accès est gratuit.

Par conséquent, il est fortement recommandé aux candidats téléchargeant les documents de la consultation de renseigner sur le site de dématérialisation le formulaire d'identification destiné à permettre de leur transmettre les renseignements complémentaires éventuels, et à s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de sa messagerie électronique. L'adresse électronique indiquée par le candidat sera utilisée par l'ULHN pour communiquer dans le cadre de la procédure et jusqu'à la fin de celle-ci. Il est possible de fournir une adresse électronique générique.

L'ULHN attire l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet d'être tenu informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées aux documents de la consultation.

Or, seuls les candidats ayant fourni une adresse valide pourront être avisés de ces événements. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer de la bonne réception de ces modifications ou ajouts, notamment en cas d'absence de la personne qui a téléchargé le dossier.

L'ULHN décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non inscrit n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de son offre. Dans le cas de non-identification, il appartiendra aux candidats de récupérer, par leurs propres moyens, les informations communiquées.

12.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, 8 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de remise des offres sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

13 Voies de recours

En cas de litige entre les parties, celles-ci conviennent, préalablement à toute action en justice, de rechercher une solution amiable.

13.1 Comité de règlement des litiges

Il a été constitué un Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable (CCIRA) susceptible de survenir en cours d'exécution d'un marché.

Le comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges peut être contacté à l'adresse suivante :

CCIRA de Nantes
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso – BP 24209
44 042 NANTES Cedex 1
Tél. : 06 60 48 98 89
Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr

13.2 Information et recours devant la juridiction administrative

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Rouen
53, avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen cedex 1
Tél : 02 32 08 12 70 – Fax : 02 32 08 12 71
Greffes.ta-rouen@juradm.fr

*